

## Compte rendu

### De la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 19 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le **Dix-neuf du mois d'avril**, le Conseil municipal de la commune RIVES DE L'YON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à **20h00** sous la présidence de **M. Jean-Louis BATIOU, Maire** de la commune de Rives de l'Yon (Vendée).

**Date de convocation : 12 avril 2018.**

**Membres présents :**

M. BATIOU Jean-Louis,  
M. DREILLARD Bruno  
Mme MOULIN Marie-Christine  
M. LAURENCEAU Gérard  
Mme BEAUPEU Laurence  
M. ROCHEREAU Fredy  
Mme BARREAU Carine  
Mme DENOUE Véronique  
M. IMBERT Jean-Pierre  
Mme HUYGHE Claude  
M. BETOU Jean-René  
Mme LIEVRE Jeanne  
Mme HERBRETEAU Chantal  
M. GANACHAUD Thierry  
Mme LUCAS Vanessa  
Mme LANDAIS Virginie  
M. TESSIER Michel  
Mme BARKAN Emmanuelle  
M. DUBOIS Jacques  
M. HERMOUET Christophe  
Mme BORDET Stéphanie  
M. GARANDEAU Bernard  
M. POIRAUD Jacques  
M. CANTENEUR Eric.

**Membres absents et excusés :**

M. BROCHARD Nicolas qui a donné pouvoir à M. BETOU Jean-René pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.  
M. HERPIN Jean-François  
M. BARBE Olivier  
Mme MENANTEAU Elisabeth qui a donné pouvoir à Mme MOULIN Marie-Christine pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.  
Mme PENLOUP Nicole qui a donné pouvoir à M. GANACHAUD Thierry pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.  
M. ALAIN Patrice qui a donné pouvoir à Mme IMBERT Jean-Pierre pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.  
M. DUMAS Jean-Pascal  
Mme PASQUIER Karine qui a donné pouvoir à M. DREILLARD Bruno pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.  
M. CHENE Aurélien  
M. MOINE Anthony  
Mme TROQUIER Mariel.  
Mme NDIAYE Delphine qui a donné pouvoir à M. CANTENEUR Eric pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance  
M. SIRE François,  
M. TARD Jean-Marc.

**Secrétaire de séance :** En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal nomme secrétaire de séance, Mme BORDET Stéphanie.



**Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents lors de la séance, adopte le compte rendu de la séance du 28 mars 2018.**



## I – Rapport des délégations du Maire.

Mr le MAIRE détaille les décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de ses délégations depuis le **28.03.2018** :

Date décision	N° Ordre	Nature et objet
<b>Urbanisme</b>		
13.04.2018	<b>2018-009-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé, hors agglomération : 155, route de la Roche-sur-Yon, lieudit « Le Pavillon » – St Florent-des-Bois, cadastré section E, n° 907 pour une superficie totale de 3554 m2, appartenant à Mr et Mme Philippe LEMAY. Demande formulée par Maître Willy DESBANCS, notaire à St Florent-des-Bois, le 21 février 2018. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
13.04.2018	<b>2018-010-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé, en agglomération : 66, rue Georges Clémenceau – St Florent-des-Bois, cadastré section B, n° 865 pour une superficie totale de 741m2, appartenant à Mr et Mme Claude CHAINE. Demande formulée par Maître Thierry EVEILLARD, notaire à La Roche-sur-Yon, le 24 février 2018. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
13.04.2018	<b>2018-011-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé, hors agglomération : lotissement « Le Haut des Viollières » – St Florent-des-Bois, cadastré section D, n° 2949 pour une superficie totale de 480 m2, appartenant à « LOTI-OUEST ATLANTIQUE ». Demande formulée par Maître Henri BRIANCEAU, notaire La Roche-sur-Yon, le 12 mars 2018. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
13.04.2018	<b>2018-012-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé, en agglomération : 64, rue Georges Clémenceau – St Florent-des-Bois, cadastré section B, n° 674 pour une superficie totale de 825m2, appartenant aux conjoints VALOT. Demande formulée par Maître Henri BRIANCEAU, notaire à La Roche-sur-Yon, le 16 mars 2018. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
13.04.2018	<b>2018-013-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé, hors agglomération : 20, chemin des Doves – Lieudit « Les Fossé » – St Florent-des-Bois, cadastré section D, n° 2757 pour une superficie totale de 1743 m2, appartenant à Mr et Mme Dominique ARRAUDAUX. Demande formulée par Maître Henri BRIANCEAU, notaire La Roche-sur-Yon, le 24 mars 2018. <u>Décision du Maire</u> : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
13.04.2018	<b>2018-014-DIA</b>	Déclaration d'intention d'aliéner portant sur un bien situé, hors agglomération : lotissement « Le Haut des Viollières » – St Florent-des-Bois, cadastré section D, n° 2950 pour une superficie totale de 466 m2, appartenant à « LOTI-OUEST ATLANTIQUE ». Demande formulée par Maître Henri BRIANCEAU, notaire La Roche-sur-Yon, le 31 mars 2018.

		Décision du Maire : La commune n'exercera pas son droit de préemption sur ladite propriété.
<b>Commande publique</b>		
10.04.2018	2018-12-MP	Signature d'un devis relatif à des travaux de réfection des chéneaux de la salle de sports, commune déléguée de St Florent-des-Bois, devis établi par l'entreprise SMAC ASSISTANCE SERVICE (La Roche-sur-Yon), pour un montant de 9 489.70 € HT, soit 11 387.64 € TTC.
17.04.2018	2018-13-MP	Signature de devis relatifs à des travaux d'abatage, de déchetage et de dessouchage, commune Rives de l'Yon, devis établis par l'entreprise VALDEFIS (Le Poiré-sur-Vie), pour un montant de 7 480.00 € HT, soit 8 885.00 € TTC.
17.04.2018	2018-14-MP	Signature de devis relatifs à des travaux de fertilisation des terrains de football, commune Rives de l'Yon, devis établis par l'entreprise VERTYS (Fontenay-le-Comte), pour un montant de 3 312.00 € HT, soit 3 974.40 € TTC.
<b>Administration générale</b>		
<b>NEANT</b>		

## II – FINANCES – COMPTABILITE

1)

DE2018-04-045

Partenariat entre la commune Rives de l'Yon et l'Agence de Services aux Collectivités locales de Vendée (SAPL) dans le cadre de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage : Délibération portant :

- Résiliation de 2 conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (Rénovation de la bibliothèque et de la salle de repos de l'école publique de la Vallée de l'Yon à Chaillé-sous-les-Ormeaux/Rénovation et extension du périscolaire, Chaillé-sous-les-Ormeaux) et approbation d'une nouvelle convention.
- Résiliation de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage du marché de maîtrise d'œuvre, du marché de contrôle technique et du marché Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), relatifs à la rénovation énergétique et à la restructuration de la salle de sports « Elie Laurent » et de la salle polyvalente, Chaillé-sous-les-Ormeaux.
- Résiliation de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la rénovation intérieure de la salle de sports « Elie Laurent » et de la salle polyvalente, Chaillé-sous-les-Ormeaux.

(cf annexes, de 1 à 9, jointes à ce dossier comme suit :

### A/ Les résiliations de conventions :

- ☛ Salle de sport et salle polyvalente/Chaillé, Rénovation énergétique et restructuration des salles.
  - n° 1 – Avenant portant résiliation convention AMO
  - n° 2 – Avenant portant résiliation marché convention MO
  - n° 3 – Avenant portant résiliation convention contrôle technique
  - n° 4 – Avenant portant résiliation convention Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS)
- ☛ Salle de sport et salle polyvalente/Chaillé, Rénovation intérieure.
  - n° 5 – Avenant portant résiliation convention AMO.

☛ Périscolaire/Chaillé, Rénovation et extension.

n° 6 – Avenant portant résiliation convention AMO.

☛ Ecole de la Vallée de l'Yon/Chaillé, Rénovation de la bibliothèque et de la salle de repos.

n° 7 – Avenant portant résiliation convention AMO.

B/ Les nouvelles conventions :

☛ Salle de sport et salle polyvalente/Chaillé, Extension et rénovation.

n° 8 – Convention AMO

☛ Périscolaire et Ecole de la Vallée de l'Yon/Chaillé, Rénovation et extension

n° 9 – Convention AMO.

Présentation du dossier :

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée et que deux conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été signées avec cette dernière. La première concerne la rénovation de la bibliothèque et de la salle de repos de l'école de la Vallée de l'Yon et la seconde concerne la rénovation et l'extension du périscolaire à Chaillé-sous-les-Ormeaux (toutes deux signées le 13 juin 2017). Pour des raisons économiques et d'opportunité, ces deux projets peuvent finalement être réalisés de manière concomitante et constitueraient donc une seule et même opération.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de résilier les deux conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour motif d'intérêt général en raison de la fusion des deux projets et de conclure une nouvelle convention relative à l'opération globale.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que la commune a conclu avec la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée deux autres conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. La première concerne la rénovation énergétique et la restructuration de la salle de sports Elie Laurent et de la salle polyvalente à Chaillé-sous-les-Ormeaux (signée le 28 novembre 2017). La seconde concerne la rénovation intérieure de la salle de sports Elie Laurent et de la salle polyvalente à Chaillé-sous-les-Ormeaux (signée le 1<sup>er</sup> mars 2018). Pour des raisons économiques et d'opportunité, ces deux projets peuvent finalement être réalisés de manière concomitante et constitueraient donc une seule et même opération. En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de résilier les deux conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour motif d'intérêt général en raison de la fusion des deux projets et de conclure une nouvelle convention relative à l'opération globale.

Dans le cadre du projet faisant l'objet de la première convention d'assistance relative à la salle de sports et à la salle polyvalente, Monsieur le Maire précise :

- qu'un **marché de maîtrise d'œuvre a été attribué par le Conseil Municipal du 18 décembre 2017 au groupement de maîtrise d'œuvre représenté par le cabinet DGA** (architecte, économiste et OPC), composé également de IDES (BET structures) et de FIB (BET fluides) pour un taux de rémunération de 8,95769 %, **soit un forfait provisoire de rémunération de 21 834,38 euros HT.**
- qu'un **marché de Contrôle Technique** a été attribué à la société **APAVE NORD-OUEST SAS** (La Roche sur Yon), pour un montant de **1 650,00€ HT.**
- qu'un **marché de CSPS** a été attribué à la société **SOV SPS** (Apremont), pour un montant de **1 667,75 € HT.**

Monsieur le Maire propose de résilier ces marchés de maîtrise d'œuvre, de Contrôle technique et de CSPS en raison de la fusion des deux projets.

**Délibération :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;*

*Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la délibération d'adhésion à la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée ;*

*Vu les délibérations autorisant la signature des conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;*

*Vu les conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;*

*Vu le marché de maîtrise d'œuvre attribué par délibération n° 2017-12-111 du Conseil Municipal ;*

*Vu le marché de contrôle technique ;*

*Vu le marché de CSPS ;*

*Vu les avenants de résiliation relatifs aux conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, au marché de maîtrise d'œuvre, au marché de CT et au marché de CSPS ;*

*Vu les nouvelles conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;*

**APRES EN AVOIR DELIBERE, après avoir procédé à un vote :**

- DECIDE** de résilier les deux conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatives à :
- la rénovation de la bibliothèque et de la salle de repos de l'école de la Vallée de l'Yon à Chaillé-sous-les-Ormeaux,
  - et à la rénovation et l'extension du périscolaire, Chaillé-sous-les-Ormeaux
- pour motif d'intérêt général en raison de la fusion des deux projets ;
- DECIDE** de résilier les deux conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatives à :
- la rénovation énergétique et la restructuration de la salle de sports Elie Laurent et de la salle polyvalente à Chaillé-sous-les-Ormeaux,
  - et à la rénovation intérieure de la salle de sports Elie Laurent et de la salle polyvalente à Chaillé-sous-les-Ormeaux
- pour motif d'intérêt général en raison de la fusion des deux projets ;
- DECIDE** de résilier le marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement de maîtrise d'œuvre représenté par le cabinet DGA (architecte, économiste et OPC), composé également de IDES (BET structures) et de FIB (BET fluides) concernant la rénovation énergétique et la restructuration de la salle de sports Elie Laurent et de la salle polyvalente à Chaillé-sous-les-Ormeaux pour motif d'intérêt général en raison de la fusion des deux projets ;
- DECIDE** de résilier le marché de Contrôle Technique attribué à la société APAVE NORD-OUEST SAS (La Roche sur Yon), pour la rénovation énergétique et la restructuration de la salle de sports Elie Laurent et de la salle polyvalente à Chaillé-sous-les-Ormeaux pour motif d'intérêt général en raison de la fusion des deux projets ;

- DECIDE** de résilier le marché de CSPS attribué à la société SOV SPS (Apremont) pour la rénovation énergétique et la restructuration de la salle de sports Elie Laurent et de la salle polyvalente à Chaillé-sous-les-Ormeaux pour motif d'intérêt général en raison de la fusion des deux projets ;
- APPROUVE** l'avenant de résiliation à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la rénovation de la bibliothèque et de la salle de repos de l'école de la Vallée de l'Yon à Chaillé-sous-les-Ormeaux ;
- APPROUVE** l'avenant de résiliation à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative et à la rénovation et l'extension du périscolaire de l'école de la Vallée de l'Yon à Chaillé-sous-les-Ormeaux ;
- APPROUVE** l'avenant de résiliation à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la rénovation énergétique et à la restructuration de la salle de sports Elie Laurent et de la salle polyvalente à Chaillé-sous-les-Ormeaux ;
- APPROUVE** l'avenant de résiliation à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la rénovation intérieure de la salle de sports Elie Laurent et de la salle polyvalente à Chaillé-sous-les-Ormeaux ;
- PRECISE** que les présentes décisions de résiliations seront notifiées à la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée s'agissant des conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, au cabinet DGA s'agissant du marché de maîtrise d'œuvre, à la société APAVE NORD-OUEST SAS s'agissant du marché de CT et à la société SOV SAS s'agissant du marché de CSPS ;
- DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et signer ces avenants de résiliation ;
- DONNE** un avis favorable concernant le lancement de la rénovation et extension du périscolaire, de la bibliothèque et de la salle de repos de l'Ecole de la Vallée de l'Yon sur la commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux, d'un budget prévisionnel de 470 000 € HT ;
- APPROUVE** la nouvelle convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée relative à la rénovation et extension du périscolaire, de la bibliothèque et de la salle de repos de l'école de la Vallée de l'Yon situés sur la commune déléguée Chaillé-sous-les-Ormeaux, pour un montant de :
- 1 400,00 € HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité et à la réalisation du programme
  - 1 750,00 € HT pour le choix du maître d'œuvre
  - 1.70 % du montant de l'ensemble de l'opération, durant des études de maîtrise d'œuvre
  - 1.70 % du montant de l'ensemble de l'opération, pour la phase de réalisation et jusqu'à la réception de travaux
- DONNE** un avis favorable concernant le lancement de l'extension et les rénovations intérieures et extérieures, y compris rénovation énergétique, de la salle de sport « Elie Laurent » et de la salle polyvalente de la commune déléguée Chaillé-sous-les-Ormeaux, d'un budget prévisionnel de 1 000 000 € HT ;
- APPROUVE** la nouvelle convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée relative à l'extension et aux rénovations intérieures et extérieures, y compris rénovation énergétique, de la salle de sport « Elie Laurent » et de la salle polyvalente de la commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux, pour un montant de :
- 1 400,00 € HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité et à la réalisation du programme
  - 1 750,00 € HT, pour le choix du maître d'œuvre



- 1.70 % du montant de l'ensemble de l'opération, durant des études de maîtrise d'œuvre
- 1.70 % du montant de l'ensemble de l'opération, pour la phase de réalisation et jusqu'à la réception de travaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces deux nouvelles conventions avec la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée ;

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget communal.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et signer les pièces relatives à ces décisions.

**Résultat du vote :**

- . Votants = 31 dont 1 abstention / suffrages exprimés : 30
- . Pour = 26
- . Contre = 4

2)

DE2018-04-046

**Subventions d'équipement versées : Délibération fixant la durée des amortissements.**

**Présentation du dossier :**

Il est précisé que l'instruction budgétaire et comptable M14 a créé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 une imputation spécifique (compte 2046) pour la comptabilisation des attributions de compensation d'investissement.

En outre, la M14 évoque l'amortissement de l'ensemble du compte 204 sans indiquer d'exception pour une seule de ses subdivisions. En conséquence le compte 2046 doit être obligatoirement amorti dans les communes.

Il convient donc que, par une délibération, le Conseil municipal, arrête la durée des amortissements pour le compte 2046.

M. le Maire propose une durée d'amortissement **pour le compte 2046 sur 10 ans.**

**Délibération**

Au vu de cet exposé,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- Décide une durée d'amortissement de 10 ans pour le compte 2046 « Attribution de compensation d'investissement ».

### III – ACTIVITES SCOLAIRES

1.

DE2018-04-047

**Rythmes scolaires : Délibération portant validation de l'organisation des rythmes scolaires (temps d'enseignement et temps d'activités périscolaires) pour la rentrée de septembre 2018, et validation de l'avenant PEDT (Projet Educatif Territorial) en découlant.**

**(Cf annexes n° 10)**

**Présentation du dossier :**

Mr le Maire confie à Mme Barreau Carine, adjointe en charge de la commission « Vie scolaire, périscolaire », le soin de présenter ce dossier.

Celle-ci rappelle que par délibération DE2018-02-022 en date du 13 février 2018, le Conseil Municipal a émis un avis favorable au maintien de la semaine de 4.5 jours d'école pour la rentrée scolaire 2018-2019.

Aussi, le Groupe de Travail chargé du suivi de ce dossier a émis des propositions d'organisations des temps d'enseignement et des temps d'activités périscolaires.

Les Commissions communales « Vie scolaire et périscolaire » et « Enfance-Jeunesse-Vie associative », réunies le 11 avril 2018, ont émis un avis favorable à la proposition retenue par le Groupe de Travail.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir, pour l'année scolaire 2018-2019, le scénario suivant :

**Ecole de la Vallée de l'Yon :**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>Matin</b>	9h-12h Enseignement	9h-12h Enseignement	9h-12h Enseignement	9h-12h Enseignement	9h-12h Enseignement
<b>AM</b>	13h30-16h30 Enseignement	13h30-15h Enseignement 15h-16h30 Activités périscolaires	/	13h30-16h30 Enseignement	13h30-15h Enseignement 15h-16h30 Activités périscolaires

**Ecole maternelle F. Dolto :**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>Matin</b>	8h45-12h Enseignement	8h45-12h Enseignement	9h15-12h15 Activités périscolaires	8h45-12h Enseignement	8h45-12h Enseignement
<b>AM</b>	13h45-16h30 Enseignement	13h45-16h30 Enseignement	/	13h45-16h30 Enseignement	13h45-16h30 Enseignement

**Ecole élémentaire F. Dolto :**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI		VENDREDI
<b>Matin</b>	8h45-12h Enseignement	8h45-12h Enseignement	9h15-12h15 Enseignement	8h45-12h Enseignement		8h45-12h Enseignement
<b>AM</b>	13h45-15h15 Enseignement  15h15-16h40 Activités périscolaires	13h45-16h40 Enseignement	/	<i>Classes 1,2,3</i>	<i>Classes 4,5,6</i>	13h45-15h50 Enseignement  15h50-16h40 Accueil périscolaire
				13h45 -15h15	13h45-15h10	
				Enseignement	Activités Périscolaires	
				15h15 -16h40	15h10 – 16h40	
				Activités périscolaires	Enseignement	

Afin que cette nouvelle organisation des rythmes scolaires se mette en place en septembre 2018, il convient que le conseil municipal prenne une délibération afin de la valider ainsi que l'avenant au PEDT (*Projet Educatif Territorial*) en découlant.



**Délibération :**

Au vu du décret du 27 juin 2017, n° 2017-1108 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Au vu de cet exposé,

Au vu des différentes consultations,

Au vu des conseils d'écoles de la Vallée de l'Yon et de F. Dolto,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Après avoir procédé à un vote, après avoir procédé à un vote,

- Valide la nouvelle organisation des Temps d'enseignement et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à mettre en place à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018, au sein des 3 écoles publiques de la commune, pour l'année scolaire 2018/2019, et telle que mentionnée sur le tableau ci-avant.
- Valide l'avenant au Projet Educatif Territorial (PEDT) découlant uniquement de cette nouvelle organisation.
- Charge Mr le Maire de l'application de cette décision en effectuant toutes les démarches nécessaires.

**Résultat du vote :**

- . Votants = 31
- . Pour = 30
- . Contre = 1

## IV – DIVERS

➤ **Diverses communications.**

- M. le Maire évoque la situation de l'étang de la Breaudière située à Chaillé-sous-les-Ormeaux et les suspicions de pollution. Des études sont actuellement menées par les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal formule le vœu de suivre ce dossier et que ces études aboutissent afin de connaître la situation. M. le Maire s'engage à se rapprocher des services de la Préfecture pour faire avancer ce dossier.

- M. le Maire évoque la vente judiciaire du mobilier et des équipements de l'Hôtel des Voyageurs (St Florent-des-Bois), le lundi 23 avril 2018. Il précise que la licence IV, détenue par cet établissement, ne fait pas partie de la vente. M. le Maire propose au conseil municipal que la commune puisse faire une offre à hauteur de 4 500 €, auprès du liquidateur judiciaire, en vue de l'acquisition de cette licence. Une telle acquisition serait réalisée dans la perspective d'une mise à disposition à durée déterminée, pour ainsi faciliter la reprise économique de cet établissement. M. le Maire indique qu'à ce jour existe 1 projet de reprise d'activités. Au vu de cet exposé, le Conseil municipal émet un avis favorable à la reprise, par la commune, de cette licence IV, avec une proposition d'achat à hauteur de 4 500 €.

➤ **COMMISSIONS INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES : comptes rendus de réunions de travail, si nécessaire.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,  
Jean-Louis BATIOU



